Fribourg, Suisse. — 42me année. — N° 235. Le numéro 5 centimes Mardi 8 octobre 1912

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

| | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|---|
| Suisse. . | Fr. 1 50 | 4 — | 6 50 | 12 — |
| Etranger | » 2 80 | 7 — | 13 — | 25 — |

On peut s'abonner à chaque bureau de poste. Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

O. I. X.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

| | | |
|---|---|---|
| Fribourg, canton | 15 cent. | la ligne ou son espace. |
| La Suisse. . . . | 20 » | |
| L'Etranger . . . | 25 » | |
| Réclames. . . . | 50 » | |

M. V. X.

## Nouvelles du jour

Dimanche et hier, M. Poincaré était en gloire. Toutes les puissances avaient successivement adhéré à sa proposition concernant une intervention dans le conflit balkanique. Le *Matin* célèbre le triomphe national :

*Il* y a un homme qui, depuis trois semaines, n'a pas cessé d'avertir les chancelleries du péril qui menaçait ; qui, depuis huit jours que la mobilisation des armées est décidée, fait agir dans les capitales, confère avec les ambassadeurs et les ministres du matin au soir, rédige des projets, les soumet aux chancelleries et supplie qu'elles procèdent avec rapidité pour conjurer le danger.

Cet homme, c'est M. Poincaré, le chef du gouvernement français. On peut le dire sans vanité, sans exagération : c'est d'ici, de Paris, que vient aujourd'hui la direction de la politique européenne.

Le *Temps* de ce jour n'est pas moins fier du premier succès de la diplomatie française dans le concert européen. Il écrit :

On ne peut que rendre hommage au jeu diplomatique pressant et serré par lequel M. Poincaré l'a préparé. La diplomatie française vient de jouer en Europe un rôle de direction qui, depuis bien longtemps, lui avait échappé. Le hasard heureux qui a assuré à M. le président du conseil, dans ces circonstances délicates, la collaboration immédiate, quotidienne et cordiale de son collègue russe a grandement facilité les choses. L'opinion française doit se féliciter que le texte sur lequel s'est faite l'union de l'Europe ait été rédigé par une main française et commenté par les représentants de la France. Notre diplomatie a rempli avec droiture et prudence une tâche de conciliation qui comportait certains risques et qui impliquait par suite un réel courage. Le succès qu'elle a obtenu fait honneur à M. Poincaré.

Tout cela pouvait être dit il y a vingt-quatre heures. Aujourd'hui, tout est changé. Le ballon français, qui naviguait hier comme une nef heureuse, s'est déchiré dans les branches de la Triple Entente et de la Triple Alliance. Ce n'est plus qu'une loque, et M. Poincaré pleure en faisant le tour de sa nacelle culbutée.

Quand l'accord des puissances se fait rapidement, il y a toujours lieu de se méfier. Elles souscrivent à tout en principe ; c'est pour mieux pouvoir refuser en détail. Chacune a donc donné son coup de canif dans l'étoffe du ballon Poincaré.

Le chef du gouvernement français avait un programme parfaitement précis à proposer aux puissances : intervention auprès des quatre Etats des Balkans pour leur signifier qu'ils feraient la guerre en vain puisqu'ils n'obtiendraient aucun accroissement de territoire ; avis donné à Constantinople que les puissances prenaient en mains l'œuvre des réformes en Macédoine. Ce projet a été complètement défiguré par ce que chaque puissance a voulu y modifier. L'Angleterre, tenant à ménager les Ottomans et le ministère qui est actuellement aux affaires à Constantinople, a demandé qu'on se contentât de prier la Turquie d'opérer elle-même des réformes ; M. Sazonof, au lieu d'une intervention collective des puissances, a préféré qu'un mandat spécial fût confié à la Russie et à l'Autriche auprès des Etats balkaniques. Ce mandat, après des échanges de vue entre la Russie et l'Autriche, ne consisterait plus qu'à dire aux Etats balkaniques que l'Europe les invite à ne pas troubler la paix ; il n'y serait même fait aucune mention de réformes en Macédoine. Enfin, les puissances se déclareront *satisfaites si, à la démarche individuelle* de chacun de leurs ambassadeurs, la Turquie répond en promettant d'appliquer, en Macédoine et en Albanie, la loi de réformes de 1880, inspirée par l'article 23 du traité de Berlin.

Que reste-t-il du programme de M. Poincaré ? Celui-ci avait mis dans le fourreau une excellente lame d'acier ; il n'y trouve plus qu'un sabre de bois.

C'*est une nouvelle honte pour les* puissances de n'avoir pas voulu profiter de l'occasion qu'elles avaient d'assurer aux chrétiens de la Turquie d'Europe *une existence telle qu'ils* pouvaient l'espérer en pays civilisé, et c'est un crime de n'avoir pas, en assurant l'exécution des réformes, éloigné le danger de guerre, car les quatre Etats balkaniques qui ont mobilisé auraient rappelé leurs troupes si les puissances leur avaient garanti qu'elles opéreraient elles-mêmes les réformes politiques du Balkan turc. Il est hors de doute que, à Sofia, on ait voulu un règlement de compte plus définitif, c'est-à-dire l'expulsion de l'administration turque de la région macédonienne ; mais on aurait finalement dû se contenter de ce dont les puissances se portaient garantes.

*Aujourd'hui donc, par la faute des* puissances, qui ont mutilé le programme de M. Poincaré, le conflit balkanique reste à son point le plus grave. Les quatre Etats, qui, en raison des démarches des puissances, avaient ajourné l'envoi d'un ultimatum, se trouvent dans la situation de devoir l'envoyer. Ce qu'ils veulent, c'est la création de circonscriptions autonomes bulgare, serbe et grecque en Macédoine. A *Constantinople, on* s'apprête à leur refuser cela carrément. La misérable capitulation des puissances rend le gouvernement turc très fier. Il s'est donné le beau rôle de paraître aller au-devant des vœux de l'Europe en proposant de reprendre l'application de la loi de réformes de 1880. Si les Etats balkaniques continuent leur offensive, la Turquie dira qu'ils lui font la guerre au moment où le gouvernement allait se consacrer entièrement à l'application des réformes que les puissances jugent convenables et suffisantes.

L'attitude de la Bulgarie n'est pas douteuse. Elle va passer outre aux *conseils des puissances. Le diapason* patriotique est au maximum à Sofia ; les régiments d'artillerie partent avec leurs canons que la population a enguirlandés de fleurs ; les correspondants de journaux à Sofia considèrent encore la guerre comme inévitable. M. Popovitch, ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, a prononcé ces paroles qui paraissent dépeindre exactement la situation :

*Les armées serbe et bulgare resteront* mobilisées. Il nous est en effet impossible de battre en retraite maintenant. On sait parfaitement, tant en Europe qu'en Turquie, ce que nous voulons ; il faut qu'on nous l'accorde tout d'abord. Nous voulons l'autonomie de la Vieille-Serbie, de la Macédoine, du vilayet de Kossovo, du sandjak de Novi-Bazar et des territoires nord-ouest du vilayet de Scutari. En un mot, nous voulons que les populations chrétiennes de l'empire ottoman aient les mêmes droits que les Albanais. Il est trop tard pour parler d'une intervention des puissances sous forme de conseils. Et il est trop tard aussi pour parler d'une conférence qui réglerait les griefs que nous avons contre la Turquie.

Il est inutile de dire que la Turquie, sachant à quoi s'en tenir, continue d'envoyer des forces considérables sur le terrain probable des hostilités.

***

Le gouvernement italien, qui avait déclaré, par ses journaux officieux, que jamais les îles de la mer Egée occupées par la marine italienne ne feraient retour à la Turquie, remet de nouveau les populations de ces îles au pouvoir des Turcs. C'est le complément de la lâcheté de l'Europe qui abandonne les *chrétiens de Macédoine au bon plaisir* des Ottomans.

***

Le journal espagnol *Vanguardia* annonce que le ministre de la guerre portugais vient d'adresser au cabinet un mémoire où il réclame énergiquement l'éloignement de l'armée des officiers « monarchistes », qui, dit-il, constituent un grand danger pour la république. Des officiers de tous grades *se trouvent parmi les mécontents, et* ils formulent divers griefs contre le gouvernement.

Si c'est l'amour de la patrie qui *anime les officiers supérieurs, les clas*ses d'officiers subalternes obéissent à des raisons d'un autre ordre. Des sous-officiers qui avaient rendu des services de délation au gouvernement, dans la répression de complots vrais ou imaginaires, ont été promus officiers, quoique beaucoup d'entre eux ne possèdent aucune instruction, ni aucune culture professionnelle.

Le corps d'officiers se trouve donc *partagé en deux groupes : ceux* qui ont suivi les cours d'une école militaire, et les créatures des *carbonari* et du ministre de la guerre. Celui-ci commence à s'effrayer de cet état de choses et demande la mise en disponibilité des mécontents. Mais les officiers auraient l'intention de parer ce coup par un pronunciamiento. De même que la population portugaise n'est ni monarchiste, ni républicaine, mais seulement obéissante, de même aussi le simple soldat n'est ni l'un ni l'autre. Il obéit volontiers à ses officiers, et, si ceux-ci se trouvent être en nombre suffisant pour faire un soulèvement monarchiste, ils seront sûrs que leurs hommes les *suivront.*

## Socialisme et confessions chrétiennes

On a maintes fois dit que l'influence de la religion est seule efficace pour lutter contre le socialisme. Quelques-uns se sont demandé qui, de l'Eglise catholique ou du protestantisme, est en état d'affronter la lutte avec le plus de succès.

En ce qui concerne l'Allemagne, la *Gazette populaire de Cologne* a publié diverses statistiques qui lèvent toute hésitation.

*L'empire allemand est divisé en 397* cercles électoraux. Dans 251 d'entre eux, la population appartient, en majorité, à la confession évangélique, tandis que, dans 146 circonscriptions, c'est l'élément catholique qui prédomine. Le parti so*cialiste occupe cent-dix sièges au Reichs*tag, dont douze élus dans des circonscriptions en majorité catholiques, contre quatre-vingt-dix-huit, dans des circonscriptions protestantes. Un examen approfondi de divers cas particuliers montre que, si les socialistes l'*ont emporté dans* certains cercles catholiques, c'est grâce à l'appui des éléments libéraux, comme cela a été le cas à Cologne. Toute la presse de gauche s'était hâtée de représenter la défaite du candidat du Centre dans cette ville comme un *signe évident* de la diminution de la force de résistance du catholicisme contre les assauts du socialisme.

En étudiant la répartition des suffrages donnés aux socialistes, on en trouve, dans les cercles en majorité protestants, trois millions et demi, en chiffres ronds ; c'est-à-dire le trente-six pour cent du nombre des électeurs, tandis que, dans les cercles catholiques, ils ne sont que sept cent vingt mille, soit le quinze pour cent.

Si l'agitation socialiste avait eu, dans tout l'empire, les résultats qu'elle a obtenus dans les cercles protestants, la députation socialiste au Reichstag compterait cent cinquante membres représentant cinq millions et demi d'électeurs ; en sens inverse, en suivant l'exemple des cercles catholiques, il n'y aurait eu que deux millions et quart de voix socialistes, représentées par trente-trois députés seulement.

Le parti socialiste, pour le nombre des mandats de députés et le nombre des électeurs, est d'autant plus fort que la majorité évangélique est plus nombreuse dans une région, tandis que c'est dans les cercles où le nombre des catholiques est le plus élevé que l'on trouve le moins de socialistes. Là où la majorité catholi*que est faible, elle se laisse, on le conçoit,* plus facilement entamer par la vague rouge.

Les cercles qui peuvent le mieux servir à une démonstration sont ceux où les confessions ne sont presque pas mélangées, c'est-à-dire où une des religions compte le quatre-vingt-dix pour cent des électeurs. Dans les cercles évangéliques de ce genre, les socialistes sont quatre fois plus représentés que dans les pays où les catholiques se trouvent dominer dans la même proportion. C'est de ces milieux, évangéliques par le seul baptême, que proviennent deux millions de voix socialistes, avec un tiers des mandats de députés, tandis que, dans les cercles où les deux confessions se balancent numériquement, aucun siège n'a pu être remporté par les seules forces socialistes ; elles n'ont pas même pu parvenir *à en faire arriver un en ballottage.*

La force de résistance des populations catholiques contre les idées socialistes ressort d'une façon encore plus frappante, en rangeant les cercles d'après le pourcent des voix obtenues par les socialis*tes, en comparaison du nombre des* électeurs. On y voit que, dans douze des cercles où le catholicisme est prépondérant, le socialisme n'a pas pu arriver à réunir le un pour cent des électeurs, tandis qu'il en a la moitié dans vingt-deux cercles entièrement protestants.

Il est donc acquis que, en Allemagne, le catholicisme est la seule digue sérieuse contre le socialisme. Semblable démonstration pourrait aisément se faire à propos d'autres pays. Le *Temps*, l'autre jour, à propos du Congrès eucharistique de Vienne, était forcé d'avouer qu'il n'y a plus que deux courants puissants dans le monde moderne : le catholicisme et le socialisme.

*Nous commençons aujourd'hui un feuilleton de longue haleine, dû à la plume de M. Delly :*

**ESCLAVE OU REINE**

## Dans les Balkans

### Les mobilisations

Les dépêches nouvelles reçues à Paris des puissances balkaniques indiquent *que les préparatifs militaires continuent* partout avec activité : en Serbie, la concentration s'effectue rapidement ; en Bulgarie, elle sera, pense-t-on, terminée vers le 10 ; au Monténégro, elle peut être considérée comme achevée. En Grèce, *les mouvements de troupes se poursui*vent peut-être plus lentement.

### L'attitude des Etats balkaniques

D'après des informations venues de Sofia, il n'a été pris jusqu'ici aucune décision au sujet de l'envoi de l'ultimatum qui, vraisemblablement, serait adressé isolément par chacun des Etats balkaniques ; les demandes de la Bulgarie seront sans doute communiquées auparavant aux grandes puissances au moyen d'une note. Il n'y a guère lieu de s'attendre à ce que les événements se précipitent.

### Un incident

On parle d'un incident qui se serait produit en Grèce et dont l'ambassade de Turquie à Berlin aurait reçu la nouvelle. A l'arrivée au Pirée d'un vapeur grec, la population ayant appris la présence à bord de passagers turcs, se serait livrée à des manifestations hostiles. Les voyageurs, hommes et femmes, auraient été malmenés. La Porte demanderait des explications.

### A la frontière turco-bulgare

Les troupes bulgares de la frontière ont enlevé les blockhaus turcs et ont commencé à se retrancher.

*Les troupes turques de la frontière* sont arrivées sur les lieux, mais le combat est encore indécis.

### Le rappel des agents serbes et bulgares

Les manifestations qui ont eu lieu à Uskub ont décidé le gouvernement serbe à rappeler à Belgrade tout le personnel du consulat d'Uskub sauf M. Vuckovitch, afin d'éviter des incidents plus graves.

Le personnel du consulat serbe, sauf le consul général, M. Balangchich a quitté hier Salonique.

Le consul général bulgare attend son rappel d'un moment à l'autre.

### Le chef suprême de l'armée serbe

Le général Poutnik vient d'être nommé chef suprême de l'armée serbe.

La ville de Belgrade est de plus en *plus morte : la plupart des magasins sont* fermés. Ce sont de tous jeunes gens et des femmes qui, dans les établissements publics, remplacent les hommes partis sous les drapeaux.

Une délégation de femmes serbes s'est rendue au palais royal, demandant au roi l'autorisation de constituer un corps franc. De nombreuses jeunes femmes s'exercent chaque jour au maniement du fusil.

### Un ultimatum turc

La *Tæglische Rundschau* de Berlin déclare savoir de bonne source que le gouvernement turc enverra ce soir même, mardi, aux Etats balkaniques, un ultimatum demandant que l'ordre de mobilisation soit retirée dans les vingt-quatre heures. A défaut, la Turquie commencerait les hostilités sans autre avis.

## Les Américains au Nicaragua

Le ministre du Nicaragua à Washington a reçu du ministre des affaires étrangères de cette république centre-américaine la dépêche suivante lui annonçant la prise des villas de Masaya, de Coyotepe et de Darraca *sur les rebelles :*

« Masaya a été pris d'assaut aujourd'hui. Nous avons eu 100 morts et 200 blessés. Les marins américains ont pris la ville de Coyotepe et ont eu 4 tués et 6 blessés. Le général Correa a repris en même temps Darraca. Le général révolutionnaire Zeledon, ancien ministre de la guerre, s'est enfui avec ses partisans et a été capturé à huit lieues de Masaya. Il était blessé et il a succombé à ses blessures.

La bataille à laquelle les Américains ont pris part paraît avoir été une des plus sanglantes de celles livrées dans l'Amérique centrale depuis plusieurs années.

Les marins et soldats d'infanterie de marine américains étaient au nombre de neuf cents à Coyotepe et ce sont leurs mitrailleuses qui en décimant les rebelles ont assuré leur défaite.

Un autre combat a eu lieu vendredi à *Chichigalpa entre l'infanterie de marine* américaine et les insurgés. Ces derniers ont eu treize tués et de nombreux blessés. Les Américains ont eu quelques marins légèrement blessés.

Les Etats-Unis, dit-on à Washington, n'étaient pas directement engagés. Ainsi que l'a défini le département d'Etat, dans une note récente, les relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua sont des relations d'amitié et l'action des forces américaines contre les rebelles n'est que la conséquence de l'obligation qui s'est imposée plusieurs fois déjà à la marine des Etats-Unis dans l'Amérique centrale de protéger par la force les vies et les biens des Américains aussi bien que des sujets européens.

L'amiral Southerland, qui commande les forces américaines, s'est abstenu d'in*tervenir entre les factions en guerre* et s'est borné à maintenir les communications par chemin de fer pour assurer le ravitaillement des résidents étrangers.

Le département d'Etat et celui de la marine tiennent à faire bien entendre que l'action de la force navale américaine ne s'est exercée que sur la requête formelle du gouvernement régulier du Nicaragua.

Ces déclarations du gouvernement américain semblent répondre à une énergique protestation de notabilités costariciennes, que lui a fait parvenir son ministre à Costa-Rica, M. Marshall Langhorn, contre la présence de la force armée des Etats-Unis au Nicaragua.

Ce document exprime la vive émotion provoquée dans l'Amérique centrale par l'intervention armée des Américains au Nicaragua, intervention qui constitue une violation des relations amicales qu'on prétend exister entre les Etats-Unis et les républiques du centre.

## Le voyage de M Sazonof

M. Sazonof, ministre des affaires étrangères de Russie, accompagné du baron de Schilling, directeur de la chancellerie du ministre russe des affaires étrangères, a quitté Paris, hier lundi à 1 h. 50 de l'après-midi, par la gare du Nord, se rendant à Berlin. Il a été salué sur le quai du départ par M. Poincaré, président du conseil, accompagné de MM. Dæschner, chef du cabinet, et Paléologue, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. M. Stancief, ministre de Bulgarie, ainsi que M. Isvolsky, ambassadeur de Russie, et tout le personnel de l'ambassade, étaient également présents.

## Troubles au Mexique

Les troupes fédérales ont fait une sortie et ont engagé une bataille sérieuse dans les rues de Cholulu. Les pertes sont importantes.

Profitant de la célébration de la messe, les Zapatistes ont pillé les églises de Mexico.

## Le cabinet roumain

Les difficultés survenues au sein du parti conservateur en Roumanie sont maintenant réglées et un nouveau ministère sera *bientôt formé sous la présidence* de M. Carp, ancien président du conseil.

M. Carp sera ministre sans portefeuille, M. Jonescu, chef des conservateurs démocrates, sera nommé ministre des affaires étrangères.

*Les nouvelles élections auront lieu le* mois prochain.

## Le nouveau régime de la Mongolie

*Un édit de Youan Chi Kai, président* de la république chinoise, décide que, pour resserrer les liens entre les cinq races qui doivent rester unies pour fonder la nouvelle République, et pour mettre fin aux troubles en Mongolie et au Thibet, chaque noble mongol sera élevé d'un degré dans l'échelle de la noblesse. Pour les princes qui ont la plus haute noblesse et qui ne peuvent plus être élevés, un de leurs enfants, en dehors de leur successeur dans la possession du titre, est nommé prince.

Si des chefs mongols remportent des succès sur les insurgés ou font tous leurs efforts pour défendre les droits de la Chine, une récompense extraordinaire leur sera décernée.

Cet édit provoque un grand enthousiasme parmi les chefs mongols. Il faut remarquer que le séparatisme mongol est surtout l'œuvre de certains chefs, le peuple étant indifférent à la question politique.

D'autre part, l'assemblée chinoise a adopté un programme mongol à la demande de l'association unioniste mongole.

La Mongolie doit être considérée non comme une colonie, mais comme une province intérieure, entièrement égale aux autres provinces.

Les pouvoirs et privilèges des princes et ducs mongols ne seront pas modifiés. Tous les titres de noblesse seront conservés et seront héréditaires.

Les affaires diplomatiques et la défense du territoire mongol seront traités par le pouvoir central. Mais pour les questions qui intéressent les choses intérieures de la Mongolie, le gouvernement doit prendre l'avis des Mongols.

Le gouvernement chinois payera régulièrement les apanages des princes mon*gols, selon l'ancienne règle.*

Les grandes prairies de la Mongolie qui ne sont pas occupées par le gouvernement chinois seront conservées aux Mongols.

Les Mongols qui connaissent correc*tement la langue et l'écriture chinoises* jouiront des mêmes droits que les Chinois pour l'obtention des emplois civils et militaires.

## Nouvelles diverses

Le philosophe anglais Walter William Stead est mort hier lundi, à Cambridge, à l'âge de 77 ans.

— La prochaine séance de la Chambre des députés autrichienne est fixée au 22 octobre.

— *Un* télégramme de *Damas* dit que le consul général de France a été assailli à coups de pierre par un jeune conducteur d'ânes et légèrement blessé.

## Confédération

**Les juristes suisses.** — Cent vingt membres sont arrivés à Soleure pour assister à l'assemblée générale de la Société des juristes suisses. Après la réception officielle par le comité local, les travaux du congrès ont commencé lundi matin sous la présidence de M. Le Fort, président central, de Genève. Les affaires administratives ont été liquidées sans discussion. Un seul travail est parvenu pour le concours, ayant pour auteur M. le Dr Giesker, de Zurich, qui, sur la proposition du jury, reçoit un don d'honneur de 500 fr.

La plus grande partie de la première réunion a été consacrée à la discussion de la revision de la loi fédérale sur la responsabilité des autorités fédérales et des fonctionnaires (rapporteurs : MM. Kaufmann, conseiller d'Etat de Soleure, et Dr Charles Ott, professeur à Neuchâtel). Ont pris part à des discussions MM. le professeur Burkhardt, de Berne, et le chef du département fédéral de justice, M. Muller, conseiller fédéral. Les conclusions générales des rapporteurs, qui proclament la nécessité d'une revision, ont été approuvées par l'assemblée. Mais celle-ci n'est pas entrée en matière sur les conclusions spéciales que voici : 1° La responsabilité civile des fonctionnaires doit être organisée d'après les

règles générales du droit commun ; 2° La Confédération doit admettre le principe de la responsabilité directe de l'Etat.

**Notre pain.** — Au milieu du mois d'octobre aura lieu une conférence convoquée par le Département fédéral des chemins de fer pour délibérer sur les mesures qu'il convient de prendre pour assurer le ravitaillement de la Suisse en blé. Y seront représentés : le département politique, le département militaire, le département des finances, la direction générale des chemins de fer fédéraux et de la banque nationale ; différents techniciens et hommes politiques y prendront part également. La conférence aura lieu à Berne.

## CANTONS

ZURICH

**Éducation des jeunes filles.** — Il vient de se fonder, à Zurich, rue Klosbachstrasse, 77, un Institut catholique pour jeunes filles, sous la haute protection de S. G. Mgr l'évêque de Coire. L'Institut a pour but de compléter l'éducation religieuse, littéraire, artistique, sociale et pratique des jeunes filles et de les rendre aptes à la mission qu'elles auront à remplir dans la société. Il comprend un cours complet de religion : histoire et apologétique ; des cours de langues ; des cours de piano, violon, harpe, etc., de dessin, peinture, sculpture, cuirs et métaux repoussés, etc. ; des cours de coupe et confection, de broderies en tous genres ; des cours d'économie domestique : Pédagogie familiale, science du ménage (théorique et pratique), art culinaire, hygiène, règles du savoir-vivre.

L'Institut admet des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

BERNE

**La sucrerie d'Aarberg.** — La direction de l'agriculture propose au gouvernement une prise d'actions de 500,000 francs de la fabrique de sucre d'Aarberg. Les frais de reconstruction sont devisés à 2,500,000 fr. La Banque cantonale mettra à la disposition de l'entreprise les fonds nécessaires à la reconstruction de la fabrique et à son exploitation. Le Conseil d'Etat soumettra ces propositions à une session extraordinaire du Grand Conseil.

VALAIS

**Les vins.** — L'hôpital de bourgeoisie de Sion a vendu sa vendange de 1912, soit 10,000 litres, à 55 centimes le litre.

## Conférences et congrès

**Réglementation des expositions**

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que, à l'invitation du gouvernement allemand, une conférence internationale pour la réglementation des expositions se réunira aujourd'hui, mardi, à Berlin. La Suisse est représentée par le ministre de la Confédération helvétique à Berlin ainsi que MM. Ador, conseiller national, Ed. Boos Jegher et Dr Dupasquier.

**Congrès international de Sociologie**

Hier matin, lundi, à Rome, au Capitole, a été inauguré le VIIIme congrès de l'Institut international de Sociologie en présence du marquis di San Giuliano, de M. Sacchi, ministre des Travaux publics, de M. Credaro, ministre de l'Instruction publique, des ambassadeurs de Russie et du Japon, du chargé d'affaires de France, du prince Roland Bonaparte, des autorités et des notabilités.

**Conférence des produits alimentaires**

Hier lundi, à Paris, a eu lieu la séance d'ouverture de la conférence internationale pour l'étude des moyens propres à réaliser l'unification des méthodes d'analyse des produits alimentaires. Les délégués de treize puissances participent à la conférence.

## Echos de partout

*PENDAISON A LONG TERME*

Un homme nommé James Schrumm qui, à Iron-Montain, dans le Missouri (Etats-Unis), avait commis deux assassinats, a été jugé séparément pour chacun de ces crimes.

Pour le premier, on l'a condamné à quatre-vingt-dix-neuf ans de réclusion, et pour le second à la pendaison.

L'avocat de l'assassin fait des démarches pour que son client purge d'abord sa condamnation à 99 ans de prison.

On verra après !...

*LES ODEURS ETHNIQUES*

Le Congo sent le nègre ; le Maroc, l'Arabe. C'est là un fait connu de longue date. Chaque peuple, chaque pays a son odeur spéciale et reconnaissable pour tout odorat un peu affiné.

L'odeur de la Chine se dessine à Saïgon, s'accentue à Hong-Kong, prend un relief plus vigoureux à Changhaï et atteint son apogée à Canton, Hankeou et Tien-Tsin. C'est là une odeur d'origine évidemment humaine. Elle imprègne tout, hommes et choses, maisons et voies publiques. Elle flotte dans l'air et partout affirme plus ou moins nettement sa présence.

Le Japonais est d'une propreté rare. Le Japon a portant son odeur caractéristique. Qui l'a perçue ne l'oublie plus. On devine, au nez, le Chinois ou le Japonais. Un attaché au ministère des affaires étrangères de Paris devinait, rien qu'en y entrant et au fumet, aux fumées comme on disait jadis en terme de chasse, la présence de la valise de Pékin ou de Tokio.

Nous mêmes, Européens, nous avons notre odeur perceptible. Au dire des gens d'autres races, ce serait une odeur très forte. Nous sentons le cadavre. Et cela n'a rien d'étonnant puisque, selon les Ecritures, nous mourons tous les jours.

*MOT DE LA FIN*

— Ah ! ma pauvre amie ! Si vous saviez comme mon mari est insupportable depuis vingt ans !

— Consolez-vous... C'est comme le temps... Vous aurez peut-être un bel automne.

## FAITS DIVERS

*ÉTRANGER*

**Bombes dans le Caucase.** — A Tiflis, deux bombes ont été lancées contre une voiture postale dans le voisinage de la ville. Le conducteur et trois agents de police ont été tués. Le postillon et un agent de police ont été blessés. La voiture elle-même n'a pas été endommagée. Les auteurs de l'attentat ont réussi à prendre la fuite.

**Trahi par son rêve.** — Une fillette de 4 ans, Germaine Messein, habitant chez son grand-père à Créteil (Seine) était trouvée morte il y a quelque temps, dans la salle à manger voisine de la chambre où elle couchait. Elle avait été tuée d'une balle de revolver au milieu du front. L'enquête ouverte à l'époque sembla démontrer que la mort était due à un accident. L'enfant, laissée seule, avait ouvert par hasard le tiroir où on avait déposé le revolver, et avait joué avec l'arme qu'elle avait fait partir. La version de l'accident se trouvait confirmée par plusieurs des témoignages recueillis, entre autres ceux de M. et de Mme Giulio Pozzi, le gendre et la fille de la seconde femme de M. Messein, qui, le jour du drame, avaient passé la journée chez M. Messein.

Le juge d'instruction allait clore son enquête, inculpant simplement M. Pozzi d'homicide par imprudence, pour avoir laissé à la portée de la main de l'enfant un revolver chargé, lorsqu'un nouveau témoin vint faire une déposition fort grave.

Pozzi, que la mort de la petite Germaine avait fort abattu, était venu coucher chez M. Mohren, un de ses voisins. Son hôte fut toute la nuit, raconta M. Mohren au juge, en proie à un violent cauchemar, dans lequel il répéta plusieurs fois ces mots : « Pardonnez-moi, Germaine, c'est marraine qui l'a voulu. »

Marraine est le nom que la petite Germaine donnait à la femme Pozzi. Le juge d'instruction reprit son enquête, entendit de nouveaux témoins, fit faire un nouvel examen de la blessure de l'enfant par le docteur Paul et reprit contre Pozzi l'inculpation de meurtre sous laquelle l'instruction avait été primitivement ouverte. Samedi, le juge a interrogé Pozzi, et malgré ses protestations d'innocence, l'a mis sous mandat de dépôt à la prison de la Santé.

**Les brigands en Chine.** — La ville de Houlouangting, près de Hountchéong (Chine) a été attaquée par une bande de brigands. Le gouverneur du district a été fait prisonnier et emmené par les bandits.

**Le mauvais temps en Espagne.** — La tempête et les inondations ont dévasté les provinces de la côte est de l'Espagne. A Alcante notamment l'eau a envahi plusieurs maisons. Un berceau dans lequel se trouvait un enfant a été emporté ; celui-ci a été noyé. Les dégâts sont considérables.

*SUISSE*

**Renversés par un char.** — Sur la route d'Oberried (Berne), une jeune femme nommée Aeschlimann, qui traînait un petit char aidée de son garçonnet âgé de neuf ans a été atteinte par un char de brasserie attelé de deux chevaux et jetée de côté par le timon. La mère et le fils ont été assez sérieusement blessés. Ils ont dû être transportés à l'hôpital. Le char de brasserie circulait paraît-il, sans lanterne, et le conducteur continua sa route sans s'occuper de ses victimes.

## Le concours hippique

On nous écrit de Berne :

Le concours de Berne de dimanche a été favorisé par un temps clément qui contrastait agréablement avec les bourrasques diluviennes de l'an dernier. Aussi, dès une heure de l'après-midi, la foule affluait-elle au Beundenfeld à pied, en tramway, en fiacre, en automobile, en voiture de maître, car, chose singulière, il y a encore à Berne des voitures de maître, et même de fort somptueuses. Remarquons que les Romands, notamment les Fribourgeois, étaient fortement représentés dans le public, ce qui se conçoit d'autant plus aisément que la moitié peut-être des éleveurs qui faisaient courir venaient de la Suisse française. Comme de coutume, l'élément militaire occupait une grande place dans le public, et les uniformes des officiers généraux, des fantassins, des artilleurs et des cavaliers jetaient une note vive dans la masse un peu sombre des costumes civils, de ceux des hommes, cela s'entend, car les dames rivalisaient d'élégance.

Par bonheur, aucun accident sérieux n'a attristé les courses. Au prix du Gurten, il est vrai, le jockey de M. Emmanuel Muller, de Kriens, a mordu la poussière, mais sans se faire de mal ; après une seconde d'émotion, le public a été secoué d'hilarité en voyant « Laërte II », un superbe cheval noir, poursuivre la course et franchir les obstacles sans s'inquiéter de son maître éclopé. Les militaires, à quelque grade qu'ils appartinssent, ont fait honneur à l'uniforme qu'ils portaient. Mais la course qui excita le plus vif intérêt fut certainement celle du prix de Berne, passionnément disputée par deux officiers et deux jockeys, presque égaux en valeur. Le dernier obstacle fut même franchi de front par trois cavaliers, qui jusqu'au but final se sont serrés de fort près.

Au point de vue de la conduite des chevaux, il est peut-être à regretter que les cavaliers lancent leur monture au grand galop dès le début, au lieu de les y amener progressivement, ainsi que cela se fait dans toutes les courses des grandes capitales.

Voici les résultats du concours qui intéressent plus spécialement la Suisse française :

I. Prix de Neuchâtel : 1° Mira, MM. Schwaar, frères, Grandchamp. 2° Fine-Mouche, M. Lizon aîné, Nyon. 3° Poulette, M. Henri Bourquin, Tramelan.

II. Prix de Fribourg : 1° Melilla, M. Emmanuel Muller, Kriens. 2° Roi René, M. Th. Jeanmaire, Delémont. 3° Good Idea, M. Léonard Pilloud, Borrex. 4° Irène, M. Henri Bourquin, Tramelan.

III. Prix des abbayes : 1° Rubis, M. J. Gehrig, Morges. 2° Vent d'Ouest, M. E. Tschopp, Delémont. 3° Poulette, M. H. Bourquin, Tramelan.

IV. Prix du Kursaal : 1° M. Julien Barilliet, guide, Gingins. 2° M. George Lévy, dragon, Morges.

V. Prix du Gurten : 1° Georgia, M. Zuleger, Berne. 2° Piotre, M. Léonard Pilloud, Borrex. 3° Montjac, M. H. Bourquin, Tramelan. 4° Wild Tris, M. O. Bebié, Thoune.

VI. Prix de la Confédération : 1° Capitaine Pierre Burki, Berne. 3° Lieutenant O. Bebié, Thoune.

VII. Prix de Soleure : 1° mar. de logis Constant Burnier, Bière. 3° Brigadier Léon Dousse, Guin. 6° Brigadier Constant Crisinel, Moudon.

VIII. Prix de Berne : 1° Still Royal, M. E. Schwarzenbach, Zurich. 2° Lutour II, M. Em. Muller, Kriens. 3° M. Léonard Pilloud, Borrex.

A cinq heures eut lieu la cérémonie toujours impressionnante de la distribution des prix, qui étaient exposés tout l'après-midi sur une table devant la tribune. L'Harmonie municipale — qui avait égayé les courses de ses mélodies entraînantes — se place en face des tribunes, tandis que des gendarmes contiennent la foule à gauche et à droite. La musique souligne d'un air vigoureux chacun des premiers prix. Le lauréat, appelé par le major de Bonstetten, reçoit un pli de la main du major Bauer, puis le prix et un verre de champagne de celles de deux demoiselles. Les uns sont triomphants, d'autres émus ou nerveux ; rien de plus curieux que l'étude de ces attitudes et de ces physionomies.

Mais bientôt la scène est terminée, et la foule immense s'écoule avec peine par l'unique artère, avant de se disperser dans toutes les directions.

## FRIBOURG

### Conseil général de la ville de Fribourg

Une cinquantaine de conseillers généraux — nombre inusité — ont assisté à la séance d'hier.

M. le syndic annonce que M. le conseiller général Kœnig a fait parvenir au Bureau sa démission. M. Kœnig est remplacé par M. Théodore Hermann, magasinier aux C. F. F.

VENTE DE TERRAIN AUX DAMES URSULINES

Le message du Conseil communal s'exprime ainsi :

« Le Pensionnat des Ursulines nous demande à acheter au Gambach 11,000 m. carrés de terrain, emplacement destiné à la construction d'un grand bâtiment à l'usage de son Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles.

« L'emplacement en question est compris entre les terrains sud du Salésianum, l'avenue Weck-Reynold, l'avenue de Gambach et l'école réformée.

« Etant donnés, d'une part, les précieux services que rend l'Ecole de commerce pour jeunes filles dirigée par le Pensionnat des Dames Ursulines, école qui permet à ses élèves d'acquérir des connaissances spéciales leur ouvrant dans la vie pratique des carrières avantageuses et, d'autre part, les nombreux et non moins grands services que rend depuis plus de deux siècles la même Maison à la cause de l'instruction publique dans notre ville, nous avons cru de notre devoir de faire un sacrifice sur le prix habituel de la vente de nos terrains de Gambach, d'autant plus qu'il s'agit d'une grosse superficie de 11,000 mètres carrés.

« Cela étant, nous avons décidé de fixer le prix de vente dudit terrain à 4 fr. le m², eu égard au but poursuivi par l'acquéreur et étant bien entendu que l'emplacement en question ne pourra être affecté à une autre destination que celle indiquée par le Pensionnat des Ursulines.

« Le prix de vente de 44,000 fr. sera payé comptant par l'acquéreur, lors de la stipulation définitive.

« Dans ces conditions, nous vous prions de bien vouloir ratifier par votre approbation cette vente de terrain.

« Nous vous rappelons à ce sujet qu'en 1900 et 1901 vous avez décidé de céder à la Société du Salesianum environ 10,000 m² de terrain à Gambach, à raison de 2 fr. le mètre carré et à la communauté réformée environ 8000 m², pour la construction de sa nouvelle école, ce à titre gratuit. »

La discussion est ouverte. M. le syndic rappelle que le Conseil général a donné au Conseil communal mandat général de vendre les terrains de Gambach au prix minimum uniforme de 6 fr. le m². Le Conseil communal ne doit requérir une autorisation spéciale du Conseil général que lorsqu'il s'agit d'une vente à un prix inférieur à celui-là.

M. *Bingglely* est insensible aux raisons qui militent pour une réduction de prix en faveur d'une Ecole de commerce. Il demande qu'on ne cède pas le terrain au-dessous de 7 francs.

M. *E. Gross* a entendu dire que le fermier du pré de l'Hôpital résiliera son bail, si on détache du domaine le morceau qu'il est question de céder aux Ursulines. En outre, l'emplacement conviendrait mieux pour des villas. M. Gross craint que, si on autorise trop de grandes constructions à Gambach, les propriétaires qui ont dû se conformer dans leurs bâtisses à certaines conditions restrictives, ne se prévalent des dérogations accordées à d'autres pour exhausser leurs maisons. Le quartier risque d'être défiguré.

M. *Auderset* ne craint pas que le fermier s'en aille et pour cause : il serait vite remplacé ; il apprécie trop les avantages du domaine pour avoir envie de le quitter.

L'industrie du bâtiment est dans le marasme ; il faut saisir avec empressement une offre qui ouvre à nos entrepreneurs et artisans la perspective d'un travail important.

Enfin, il faut considérer qu'il s'agit d'une institution d'utilité générale.

M. *G. Blancpain* prend la parole pour combattre la cession de l'emplacement désiré par les Ursulines.

Nous traduisons ici l'impression générale, en disant qu'on a été péniblement surpris d'entendre un membre de la minorité religieuse, laquelle a été naguère l'objet d'une faveur extraordinaire en fait de cession de terrain au Gambach, s'opposer avec une vivacité à peine parlementaire à ce qu'il fût déféré aux vœux des Dames Ursulines en ce qui concerne l'emplacement de leur future Ecole.

Est-ce que quelqu'un, au Conseil général, a fait jadis opposition au choix de l'emplacement que la Commune allait mettre à la disposition de la communauté réformée, pour y construire son école ? Cet emplacement fait cependant suite à un alignement de villas et un esthète aurait pu trouver que c'était dommage d'y placer un massif bâtiment d'école. Et il ne s'agissait pas d'un marché, mais d'un cadeau. Or, aucune voix ne s'est élevée pour faire des objections ; la délicatesse de la majorité vis-à-vis de la minorité confessionnelle s'est manifestée une fois de plus en cette circonstance, après beaucoup d'autres. M. G. Blancpain aurait dû s'en souvenir.

M. *Schwab* demande si l'on ne peut pas obtenir des Dames Ursulines des conditions de faveur pour les enfants pauvres de la Ville de Fribourg.

M. *Cuony* voudrait qu'on trouvât un autre emplacement.

M. *le Syndic* répond à M. Schwab que les élèves pauvres de l'Ecole de commerce reçoivent un subside de l'Etat. Cela a été le cas pour les élèves de l'Orphelinat de la Ville inscrits à l'Ecole de commerce.

M. *Romain Weck*, directeur des Finances, expose les avantages du marché pour la Commune. La crise des affaires et les complications générales nous donnent sujet de craindre que les transactions immobilières et la construction ne chôment encore longtemps. La Commune a l'occasion de vendre d'un seul coup 11,000 m² ; c'est une chance dont il faut profiter. Les Dames Ursulines payeront le droit de raccordement aux canaux, alors que les autres propriétaires du Gambach en ont été dispensés.

M. le directeur des Finances est bien étonné d'entendre dire à MM. Gross et Blancpain que le fermier du pré de l'Hôpital résiliera son bail. A lui, le fermier a dit tout le contraire ; il s'est recommandé pour qu'on le gardât le plus longtemps possible ! (*Rires.*) De fait, le fermier connaît trop les avantages du domaine pour ne pas désirer y rester.

M. *Brulhart*, directeur de l'Edilité, rassure les conseillers qui ont des craintes pour l'esthétique du quartier. L'Ecole de commerce n'enlaidira pas le Gambach et ne barrera pas la vue aux villas qui se construiront en prière d'elle.

On passe à la votation. Par toutes les voix contre 9, le Conseil général autorise la vente, objet du débat. Parmi les opposants, nous remarquons MM. G. Blancpain et Scheim.

LEGS HABRICH DEL SOTO

Par dispositions testamentaires, Mme Lucie Habrich del Soto, décédée à Fribourg le 3 novembre 1914, a légué à la Ville de Fribourg les sommes suivantes destinées aux œuvres désignées par elle :

| | |
|---|---|
| Pour la construction d'un marché couvert | Fr. 50,000 |
| Pour le Casino-Théâtre | » 10,000 |
| Aux Colonies de vacances | » 5,000 |
| A l'Ecole professionnelle | » 3,000 |

La succession de Mme Habrich del Soto n'est pas encore liquidée et les héritiers institués, se prétendant lésés par les dispositions de dernière volonté de la défunte, auraient l'intention de demander la nullité du testament, au cas où une entente entre eux et les légataires ne pourrait intervenir. Le délai pour intenter l'action en nullité expire le 6 novembre 1912.

Voici, à ce sujet, la circulaire qui a été adressée à tous les légataires par M. le conseiller d'Etat Torché, directeur de l'Intérieur :

« Vous n'ignorez pas que les testaments dans lesquels Mme Habrich del Soto, décédée à Fribourg dans le courant de novembre dernier, a fait un certain nombre de legs, sont l'objet de critiques de la part des héritiers, qui soutiennent que dans la forme ils sont absolument nuls.

« Vous savez qu'au surplus il y a deux groupes de dispositions testamentaires.

« Pour l'un des groupes, la testatrice a cru pouvoir se dispenser de la formalité du dépôt entre les mains d'un notaire, comme le voulait notre ancien droit, qui paraît ici applicable.

« Pour l'autre groupe, pour lequel le dépôt a été effectué, les héritiers prétendent que les formalités essentielles n'ont pas été observées.

« Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, sous la surveillance et l'administration duquel sont placées les principales fondations établies par la défunte sous forme de legs également, n'a pas cru pouvoir se désintéresser de ces critiques, qui aboutiraient à un procès en annulation, si une entente n'intervenait pas entre les différents intéressés.

« Il apparaît, et ceci peut être dit sans préjudice de droit, que les informalités signalées peuvent donner matière à sérieuse discussion.

« Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a jugé qu'il ne pouvait pas courir les risques d'un procès sans chercher un terme d'accommodement qui, tout en respectant, dans son essence, la volonté de la défunte, tienne compte, dans une certaine mesure, des critiques formulées. »

---

1 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

# Esclave ou reine

**Par M. DELLY**

I

Chassés par un vent du sud-ouest humide et tiède, les nuages couraient sur l'azur pâle en voilant à tout instant le soleil de novembre qui commençait à décliner. En ces moments-là, l'obscurité se faisait presque complète dans le petit cimetière bizarrement resserré entre l'église et le presbytère, deux constructions aussi vénérables, aussi croulantes l'une que l'autre. Les feuilles mortes exécutaient une danse folle dans les allées et sur les tombes, les saules agitaient leurs maigres branches dépouillées, les couronnes de perles cliquetaient contre les grilles dépeintes, le vent sifflait et gémissait, tel qu'une plainte de trépassé...

Et la grande tristesse de novembre, des souvenirs funèbres, de ces jours où l'âme des disparus semble flotter autour de nous, la grande tristesse des tombes sur laquelle l'espérance chrétienne seule jette une lueur réconfortante planait ici aujourd'hui dans toute son intensité.

La jeune fille qui apparaissait sous le petit porche donnant accès de l'église dans le cimetière devait ressentir puissamment cette impression, car une mélancolie indicible s'exprimait sur son visage, et des larmes vinrent à ses yeux — des yeux d'Orientale, immenses, magnifiques, dont le regard avait la douceur d'une caresse et le charme exquis d'une candeur, d'une délicatesse d'âme qu'aucun souffle délétère n'était venu effleurer.

C'était une créature délicieuse. Son visage offrait le plus pur type circassien, bien que les traits n'en fussent pas encore complètement formés — car elle sortait à peine de l'adolescence, et sur ses épaules ses cheveux noirs, souples et légers, flottaient encore comme ceux d'une fillette.

Elle descendit les degrés de pierre couverts d'une moisissure verdâtre et s'engagea entre les tombes. Son allure était souple, gracieuse, un peu ondulante. La robe d'un gris pâle presque blanc, dont elle était vêtue, mettait une note discrètement claire dans la tristesse ambiante. Le vent la faisait flotter et soulevait sur le front blanc les frisons légers qui s'échappaient de la petite toque de velours bleu.

La jeune fille s'arrêta devant un mausolée de pierre, sur lequel étaient inscrits ces mots : « Famille de Subrans. » Elle s'agenouilla et pria longuement. Puis, se relevant, elle fit quelques pas et tomba de nouveau à genoux devant une tombe couverte de chrysanthèmes blancs.

Au-dessous de la croix qui dominait cette sépulture était gravée cette épitaphe :

ICI REPOSE
DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION
GABRIEL-MARIE DES FORCILS
RETOURNÉ A DIEU A L'AGE DE DIX-HUIT ANS

La jeune fille inclina un peu la tête et l'appuya sur ses petites mains jointes. Des larmes glissaient sur ses joues et tombaient sur les fleurs blanches.

— Gabriel, comme vous me manquez ! murmura-t-elle.

Derrière elle, dans l'allée étroite, une femme en deuil s'avançait. Elle vint s'agenouiller près de la jeune fille et, entourant de son bras les épaules encore graciles, mit un long baiser sur le beau front qui se levait vers elle.

— Vous ne l'oubliez pas, chérie, petite Lise qu'il aimait tant ! dit-elle d'une voix étouffée par les sanglots.

— L'oublier ! Oh ! Madame !

Elle pleurait. Sur les fleurs blanches, les larmes de la mère se mêlaient à celles de l'amie d'enfance. Lise commença le *De Profundis*. Le répons sortait comme un souffle insaisissable des lèvres frémissantes de Mme des Forcils. Les yeux bleus pâlis par tant de larmes versées — elle était veuve et venait de perdre son dernier enfant — se fixaient sur la croix avec une expression de douleur résignée.

— *Requiescant in pace !* dit la voix tremblante de Lise.

Le bras de Mme des Forcils se serra un peu plus contre ses épaules.

— Lise, il doit être au ciel ! Mon Gabriel était un saint.

— Oh ! oui ! dit Lise avec ferveur.

Elles demeuraient là, appuyées l'une contre l'autre, insouciantes du vent qui s'acharnait sur elles. Devant leurs yeux s'évoquaient la mince silhouette de Gabriel, son fin visage à la bouche souriante, ses yeux bleus sérieux et si doux, si gravement tendres, et qui, souvent, semblaient regarder quelque mystérieux et attirant au-delà.

Gabriel des Forcils avait été un de ces êtres exquis que Dieu envoie parfois sur la terre comme un reflet de la perfection angélique. « Je ne lui connais qu'un défaut, c'est de ne pas avoir de défauts », avait dit un jour le vieux curé de Péroulac, en manière de boutade. Fils respectueux et très tendre, chrétien admirable, sachant sacrifier de la meilleure grâce du monde la solitude où se plaisait son âme contemplative pour se faire tout à tous dans la vie active, il était adoré de tous : domestiques, paysans, pauvres qu'il secourait avec la plus délicate charité ; relations de sa mère, maîtres et camarades de collège.

Lise de Subrans avait six ans, lorsque, pour la première fois, elle s'était trouvée en présence de Gabriel. Dès ce moment, sa petite âme avait été conquise par l'âme fervente de ce garçonnet dont les yeux semblaient refléter un peu de la lumière céleste. Chez elle, entre un père indifférent et une belle-mère appartenant de nom à la religion orthodoxe russe, mais n'en pratiquant en réalité aucune, Lise vivait en petite païenne, sauf une prière hâtive que lui faisait dire de temps à autre, le soir, quand elle y pensait, Micheline, la jeune bonne périgourdine. Mais l'âme enfantine, chercheuse et réfléchie, avait une soif inconsciente de vérité et d'idéal, et elle s'était attachée aussitôt à ces deux êtres d'élite, Mme des Forcils et Gabriel, qui vivaient de l'une et de l'autre.

Pour Lise, Gabriel avait été le conseiller, le guide toujours écouté. C'était lui, l'adolescent moralement mûri avant l'âge et cependant demeuré pur comme le lis des champs, qui avait formé l'âme de cette petite Lise, — âme vibrante et délicate entre toutes, âme tendre, aisément mystique, mais un peu timide, se repliant sur elle-même devant le choc prévu et à laquelle il avait dit : « La force de Dieu est avec vous. Faites votre devoir et ne craignez rien ! »

Au moment où il allait contempler en elle l'épanouissement de son œuvre, Dieu l'avait rappelé à Lui. Lise l'avait vu une dernière fois sur son lit de mort, et il était si calme, si angéliquement beau qu'elle n'avait pu que murmurer, en tombant à genoux :

— Gabriel, priez pour moi !

Ces mêmes paroles, elle les répétait toujours, instinctivement, près du tombeau de l'ami disparu, comme elle l'eût fait sur la sépulture d'un saint. Elle venait souvent ici, et, comme autrefois, lui confiait simplement ses petits soucis, ses réflexions sur tel fait, telle lecture, ses joies ou ses tristesses spirituelles. La voix douce et ferme ne lui répondait plus, mais une impression apaisante se faisait en elle, comme si l'âme angélique l'avait effleurée et miraculeusement fortifiée.

Elle se rencontrait ici avec Mme des Forcils, et c'était, pour la mère désolée, une consolation indicible de presser quelques instants sur son cœur celle que Gabriel avait aimée à la manière des anges — l'enfant timide, sérieuse et délicieusement tendre qui comprenait mieux que tout autre sa douleur et pleurait avec elle le disparu.

— Ne restez pas plus longtemps, ma chérie, dit-elle tout à coup. Il y a ici un véritable courant d'air, et vous êtes peu couverte. Allez, petite Lise, et merci.

(*A suivre.*)

## LIVRES NOUVEAUX

**L'art dramatique** (2 fr.), **l'art de la diction** (2 fr.), **l'art de la pantomine** (1 fr. 50), **l'art du maquillage au théâtre** (1 fr. 25), par Ant. Queyriaux, T. Muffat et P. Le Teinisel, auteurs dramatiques. Paris, Ant. Queyriaux, auteur-éditeur, 13, rue Stephenson.

Ces quatre brochures, dédiées aux sociétés lyriques et dramatiques, forment un traité complet du théâtre moderne. Acteurs et régisseurs y trouveront tous les renseignements nécessaires pour mettre en scène un drame, une pantomine ou un ballet. Elles contiennent en outre d'excellents préceptes de diction et de mimique.

La Direction de l'Intérieur convoquait les légataires à une conférence pour arrêter, si possible, une ligne de conduite commune.

Le message du conseil communal poursuit :

« Répondant à cette convocation, nous nous sommes fait représenter à la réunion du 23 septembre, où, après un long exposé de la situation présenté par M. le conseiller Torche, représentant du Conseil d'Etat, les propositions suivantes ont été faites aux légataires de dame Habrich del Soto :

« 1° Les legs ne laissant pas intacte la légitime, soit le ¼ de la succession, due aux héritiers en vertu du droit fribourgeois en vigueur à l'ouverture de dite succession, l'Etat prendrait à sa charge de parfaire la légitime (soit une somme de 80,000 fr. environ) ;

« 2° Tous les légataires consentiraient à une réduction d'un cinquième du montant leur revenant en vertu du testament de la défunte.

« Le représentant du Conseil d'Etat a laissé entendre que, en cas d'acceptation de ces propositions, les héritiers renonceraient au procès en nullité des testaments de Mme Habrich del Soto et paieraient sans tarder aux légataires les 4/5 de la somme à eux donnée par la testatrice, tandis que, dans le cas contraire, ils intenteraient l'action en nullité que leur donne la loi et qu'ils estiment être en mesure de soutenir avec succès. »

A la suite de la conférence des légataires, où les particularités des divers testaments de Mme Habrich firent l'objet d'une étude au point de vue de la validité des actes de la défunte, le Conseil communal, d'accord avec d'autres légataires, a le sentiment qu'un arrangement est préférable à un procès et il propose au Conseil général d'entrer en accommodement avec les héritiers.

La discussion est ouverte.

M. *Robert Weck*, juge cantonal, demande qu'il soit pris note au procès-verbal qu'il s'abstient de prendre part à la discussion et au vote, afin de ne pas tomber sous le coup d'une récusation dans le cas où un procès s'engagerait et serait porté devant la Cour d'appel.

M. *Cuony* fait remarquer que la moitié des légataires ont déjà donné les mains à un arrangement.

On vote. A la presque unanimité, le Conseil général autorise la Commune à traiter avec les héritiers sur les bases qui ont été indiquées.

L'AVENUE DE LA GARE

Le Conseil *général approuve ensuite* sans débat une convention passée entre *l'Etat et la Ville au sujet de* l'entretien de l'avenue de la gare.

M. *Bruhart*, directeur de l'Edilité, explique que par une convention passée en 1895, l'Etat a assumé l'entretien de l'avenue de la gare, tandis que la Ville se chargeait de l'entretien des ponts de la Basse-Ville. Mais l'avenue de la gare ne peut pas continuer à être traitée comme une simple grand'route. La Ville sera désormais chargée de son entretien ; l'Etat paie à la Commune une somme de 20,000 fr., représentant la dépense d'entretien annuelle capitalisée au 4 ½ pour cent.

Adopté.

COMPTES DE L'USINE A GAZ

M. *Folly*, conseiller communal, explique en détail les comptes de l'Usine à gaz pour 1911-1912. L'Usine a donné un bénéfice de 11,070 fr. 88.

Les comptes sont approuvés.

IMPÔT SUR LE MOBILIER

Dans une précédente séance, le Conseil général, appelé à dresser la liste des impôts communaux pour la période 1913-1918, avait modifié l'un ou l'autre des taux proposés par le Conseil communal et renvoyé à une commission spéciale la question de l'impôt sur le mobilier.

Cette commission, présidée par M. Schenker, a présenté son rapport par l'organe de M. *Audersset*.

Le rapporteur expose que la commission a examiné la question sous deux points de vue : 1° Exemption des mobiliers d'une valeur inférieure à 3000 fr. ; 2° exemption des marchandises, du mobilier et de l'outillage commercial et industriel.

L'exemption des mobiliers de moins de 3000 fr., entraînerait un déchet de 2700 fr dans les recettes de la Commune. La défalcation spéciale en faveur des commerçants et industriels porterait sur une somme de 9,000 fr.

Il resterait à la Commune une recette de 20-25,000 fr.

Mais pour appliquer l'impôt avec ces mitigations, il faudrait reviser la loi, car l'impôt ne peut être réglé *ad libitum* ; le Grand Conseil et le Tribunal fédéral en ont fixé définitivement l'assiette.

L'avis de la Commission est que la loi qui institue l'impôt sur le mobilier a dépassé le but ; il s'agissait de frapper le luxe ; or, on a créé une nouvelle contribution lourde aux petites bourses et à celles des commerçants et industriels.

La commission propose, en conséquence, de rayer l'impôt sur le mobilier de la liste des contributions communales à percevoir en 1913-1918.

M. *le Directeur des Finances* se récrie devant le procédé sommaire de la commission, qui enlève à la Commune une recette indispensable.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le fisc communal a jeté son dévolu sur le mobilier des citoyens, mais sous l'empire de la nécessité.

Autrefois, les communes percevaient des centimes additionnels sur les patentes d'auberges. Cette ressource leur a été enlevée par la loi de 1888 qui a supprimé les droits d'auberge perpétuels. Partout, en Suisse, les communes tirent des établissements publics des ressources importantes et ce n'est que justice, car les dépenses faites pour le développement de la ville profitent à ces établissements.

M. Romain Weck répond ensuite aux objections qu'on fait contre l'imposition du mobilier.

Une longue discussion suit, à laquelle prennent part MM. Ernest Weck, syndic, Gross, Schenker, Bise, Robert Weck, Poffet.

Finalement, le Conseil général décide par 18 voix contre 17 de rayer l'impôt sur le mobilier du tableau des contributions communales.

La séance est levée.

---

† **Le R. P. Paul Liebig.** — La Communauté des Pères Cordeliers vient d'être frappée douloureusement par la mort presque subite d'un de ses membres les plus anciens, le R. P. Paul Liebig, professeur au Collège Saint-Michel. C'est au champ d'honneur, sur sa chaire de professeur, que le P. Paul a été terrassé, hier matin, par la maladie. Transporté dans sa cellule au couvent, il reçut pieusement et en pleine connaissance les derniers sacrements. Le mal empira rapidement, et, à 9 h. ¾ du soir, le moribond rendait paisiblement son âme à Dieu au milieu de ses confrères éplorés et récitant à genoux les prières suprêmes.

Le P. Paul était né le 8 octobre 1854, à Braunsberg, petite ville de la Prusse orientale, chef-lieu du pays d'Ermeland, resté catholique grâce au zèle de son évêque, l'illustre cardinal Hosius. Le P. Paul fit ses études au gymnase et au lycée de sa ville natale, aux temps troublés du Kulturkampf, qui se fit particulièrement sentir à Braunsberg à cause des tendances «vieilles-catholiques de quelques professeurs. La foi du jeune Liebig s'affermit au milieu de ces luttes, et, arrivé au moment de choisir une carrière, il demanda et obtint d'être reçu au noviciat des Pères Cordeliers de Würzbourg.

Le 25 janvier 1881, il prononçait ses vœux de religion et le 22 septembre 1883 il recevait l'ordination sacerdotale. Après quelques années de ministère au couvent d'Oggesheim, dans le Palatinat bavarois, le regretté défunt fut appelé par ses supérieurs à Lorette en qualité de Pénitencier apostolique. Il n'y resta que deux ans et fut envoyé au couvent de Maria-Eck, dans le diocèse de Munich. C'est de là qu'il vint à Fribourg, en automne 1892, comme professeur au Collège Saint-Michel. Pendant vingt ans, il y enseigna, successivement ou simultanément, les mathématiques, l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle. Depuis longtemps déjà, le P. Paul était souffrant, mais personne ne prévoyait un dénouement aussi rapide. Il semblait avoir renouvelé ses forces pendant les dernières vacances et c'est avec un nouveau courage qu'il avait repris ses pénibles fonctions. Mais Dieu en a jugé autrement et il a rappelé à lui son fidèle serviteur. Des regrets unanimes accompagnent dans la tombe le bon religieux, que sa foi vive, sa piété profonde, son abnégation, son dévouement au service du prochain avaient rendu cher à tous ceux qui l'ont connu. Qu'il repose en paix !

---

**Protection de la jeune fille.** — A signaler un changement dans le programme de l'assemblée générale des 9 et 10 octobre. La messe de *Requiem* qui devait avoir lieu jeudi à 8 h. à l'église Notre-Dame, sera célébrée à la même heure à la Collégiale de Saint-Nicolas. Les chants seront exécutés par le chœur mixte avec solo de Mme Meyer-Morard à l'offertoire. Les nombreuses personnes qui, dans notre ville, s'intéressent à l'Association catholique de protection de la jeune fille sont priées d'assister à cette cérémonie.

La réunion familière, offerte par la vice-présidente, Mme de Zurich, aura lieu, à 8 ½ h., au Cercle catholique.

---

**Recrutement.** — Bulle, 7 octobre : 52 recrues (25 aptes) ; 6 ajournés (2 aptes). Moyenne : 46,6 %.

---

**L'exposition de fruits d'Estavayer.** — L'exposition de fruits organisée dans la grande salle de la Grenette, à Estavayer, par l'Union agricole de la *Broye, est des plus intéressantes* et obtient un vif succès. La foule des visiteurs ne peut se lasser d'admirer les magnifiques spécimens exposés, et l'ensemble de toutes ces variétés de fruits a le plus séduisant aspect.

---

**Alerte.** — Dimanche après midi, à Treyvaux, pendant que M. et Mme Maxime Sciboz étaient à vêpres, le feu s'est déclaré dans leur appartement. Lorsqu'ils revinrent chez eux, ils virent la chambre remplie de fumée. Sans perdre un instant, ils jetèrent des seaux d'eau sur le foyer d'incendie, qu'ils parvinrent à maîtriser avant qu'il eût causé des dommages importants. On suppose que ce commencement d'incendie est dû à une étincelle qui se sera échappée de la cheminée.

**Impôt sur le mobilier.** — C'est aujourd'hui, mardi, le dernier jour pour acquitter sans pénalité l'impôt sur le mobilier. Dès demain, la pénalité sera appliquée. On peut payer sans frais à la poste jusqu'à 7 heures ce soir.

---

**Société de chant de la ville de Fribourg.** — Tous les membres, anciens et nouveaux, sont convoqués pour vendredi, 11 octobre, à 8 h. ¼ du soir précises, au local du Faucon, pour la reprise des répétitions. La réussite du dernier concours encouragera les chanteurs à assister aux répétitions avec zèle et régularité, d'autant plus que le programme de cette année s'annonce comme assez chargé.

Le Comité a également décidé d'inaugurer des cours de solfège, que le Directeur s'efforcera de rendre aussi attrayants que possible. *Le solfège faisant partie intégrante* de l'éducation technique d'un chanteur, ces cours peuvent être considérés comme une innovation heureuse.

Le vœu de la Direction serait en outre de pouvoir renforcer la Société de chant par de nombreuses et bonnes recrues, qui la placeraient à un rang avantageux par rapport aux autres sociétés du giron fédéral ; il faut relever le fait que la Société de chant de Fribourg est arrivée au podium, à la dernière fête fédérale de chant à Neuchâtel, avec l'effectif le moins nombreux des sociétés de sa catégorie, ce qui la met dans une situation plutôt difficile et désavantageuse. Que chacun se mette donc à l'œuvre sans retard et contribue à faire prospérer la noble cause du chant dans la ville de Fribourg !

---

**Foire au bétail de Fribourg.** — La foire d'hier a été beaucoup plus importante que celle d'octobre de l'année dernière. Les marchands étaient assez nombreux ; le bétail de choix s'est bien vendu ; le bétail ordinaire a trouvé un écoulement moins facile.

Les prix des jeunes porcs ont subi une baisse sensible depuis la dernière foire ; ils ont été de 30 à 40 fr. la paire de porcs de 6 à 8 semaines, et de 90 à 100 fr. pour la paire de porcs de 4 à 5 mois.

Il a été amené sur les divers champs de foire 533 têtes de gros bétail, 38 chevaux, 968 porcs, 49 chèvres et 59 moutons. Expéditions par la gare des C. F. F. : 452 têtes, en 86 wagons.

## SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, mardi, à 8 ¼ h., répétition *urgente* au local.

« Cæcilia », chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir mardi, à 8 h. ¼, répétition au local, maison d'école.

Société fédérale de gymnastique l' « Ancienne ». — Assemblée générale ordinaire mardi, 8 octobre, à 9 h. du soir, au local Aigle-Noir. Tractanda très importants. Présence indispensable.

## Calendrier

MERCREDI 9 OCTOBRE

**Saint DENIS et ses compagnons, martyrs**

Saint Denis, premier évêque de Paris, fut envoyé par le Pape dans la petite bourgade de Lutèce. Il fut martyrisé avec deux de ses compagnons. Sur son tombeau, s'éleva une basilique où furent enterrés les rois de France.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

**Technicum de Fribourg**
Du 8 octobre

BAROMÈTRE

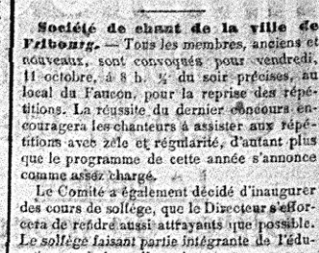


THERMOMÈTRE C.

| Oct. | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Oct. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 h. m. | 9 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 8 h. m. |
| 1 h. s. | 11 | 4 | 2 | 3 | 3 | 5 | 1 h. s. |
| 8 h. s. | 9 | 3 | 2 | 2 | 3 | | 8 h. s. |

Température maxim. dans les 24 h. : 6°
Température minim. dans les 24 h. : 0°
Eau tombée dans les 24 h. : — mm.
Vent { Direction : N.-E.
Force : léger.
Etat du ciel : brouillard.

**Extrait des observations du Bureau central de Zurich.**

Température à 8 heures du matin, le 7 octobre :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris | —2° | Vienne | 4° |
| Rome | 17° | Hambourg | 2° |
| Munich | 2° | Stockholm | — 6° |

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 8 octobre, à 7 h :

Beau à Fribourg, à Göschenen et à Montreux. Ailleurs, couvert, Pluie à Davos, Saint-Gall, au Tessin et à Sierre. Partout calme, sauf à Zurich où vent d'ouest.

Température plus élevée : 2° à Davos, Saint-Moritz, Göschenen et à Fribourg ; 3° à Berne et La Chaux-de-Fonds ; 4° à Thoune. Ailleurs, 5° à 9°. Le maximum 11° est atteint à Montreux.

**TEMPS PROBABLE**
**dans la Suisse occidentale**

*Zurich, 8 octobre, midi.*

**Brumeux ou nuageux. Encore frais. Petites pluies locales.**

LE
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina
*Concessionnaires pour le canton de Fribourg*
**Les Fils de G. Vicarino, Fribourg**

# NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

## Le conflit des Balkans

*Paris, 8 octobre.*

M. Poincaré a reçu, hier lundi après midi, l'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur de Turquie. Ce dernier notifia à M. Poincaré la décision de la Turquie de mettre en vigueur la loi de 1880 sur les vilayets. M. Poincaré renouvela aux ministres de Grèce et de Bulgarie des conseils de modération.

*Paris, 8 octobre.*

On ne savait encore, hier soir lundi, si les démarches dont ont été chargés auprès des puissances balkaniques les représentants de la Russie et de l'Autriche-Hongrie ont pu être faites pendant la journée d'hier ou si elles ne seront effectuées qu'aujourd'hui mardi. C'est seulement lorsque sera connue la réponse de ces puissances que sera effectuée à Constantinople la démarche sur laquelle l'accord s'est enfin établi entre l'Angleterre et les autres puissances. Il se pourrait donc que cette démarche ne puisse avoir lieu que demain.

La Serbie sera peut-être disposée à accepter l'engagement des puissances de prendre en mains la réalisation des réformes. C'est cet engagement qu'elle réclamait primitivement. La Bulgarie émettra peut-être des prétentions nouvelles qui pourraient être considérées comme inacceptables. Dans les milieux diplomatiques, l'impression était hier soir un peu moins mauvaise. On est cependant d'accord pour se garder d'un optimisme exagéré.

*Londres, 8 octobre.*

Après avoir fait hier lundi après midi ses déclarations aux Communes, Sir Ed. Grey a regagné le Foreign-Office, accompagné de l'ambassadeur d'Italie. Il a reçu ensuite les ambassadeurs de France et de Turquie. Des renseignements reçus, il résulte que la situation n'a pas changé depuis dimanche.

*Londres, 8 octobre.*

Dès dimanche matin, le gouvernement britannique acceptait des propositions en vue d'une action européenne parvenues la veille au soir sous une forme précise. De nouvelles propositions comprenant certains amendements nullement suggérés par la Grande-Bretagne arrivaient dans la soirée de dimanche et étaient acceptées dimanche encore par Sir Edward Grey. Le gouvernement britannique n'a donc mis aucun retard à étudier *les propositions soumises.*

*Paris, 8 octobre.*

Des étudiants grecs au nombre de plus de 400 se sont réunis hier lundi et ont décidé de s'inscrire comme volontaires. Le départ du premier contingent aura lieu vendredi prochain.

*Constantinople, 8 octobre.*

La Porte a notifié à ses ambassadeurs sa décision concernant l'application des réformes.

*Constantinople, 8 octobre.*

Le conseil de guerre qui a été tenu hier soir lundi, sous la présidence du grand-vizir, a délibéré sur la situation militaire.

*Vienne, 8 octobre.*

On mande de Cettigné à la *Nouvelle presse libre* que la population de Berane se bat avec les troupes turques.

*Sofia, 8 octobre.*

Le Sobranié a adopté tous les projets de loi qui lui étaient soumis et la réponse au discours du trône. Tous les membres du Sobranié ont renoncé à leurs jetons de présence en faveur de l'aviation militaire.

*Vienne, 8 octobre.*

A la fin de la séance d'hier lundi de la Délégation autrichienne, le comte Berchtold a déclaré que la mobilisation russe ne devait préoccuper personne, puisqu'elle était décidée depuis le printemps.

*Constantinople, 8 octobre.*

Après plusieurs démarches verbales, le ministre de Grèce, M. Gryparis, a remis à la Porte une note protestant contre la saisie des navires grecs. La note s'élève surtout contre le fait que des officiers et des soldats turcs ont été placés sur dix navires grecs.

*Athènes, 8 octobre.*

Des voiliers grecs ont été saisis à Halicarnasse, Adalia et sur d'autres points de l'Asie Mineure. Sur chaque *navire grec confisqué*, le ministre de la marine turc a décidé de placer quatre officiers et quelques soldats.

*Athènes, 8 octobre.*

On dément formellement le bruit qui a couru à Berlin selon lequel un navire grec aurait été détruit au Pirée et que les passagers auraient été maltraités. Aucun incident de ce genre ne s'est produit.

*Constantinople, 8 octobre.*

L'état de siège a été proclamé pour trois jours.

*Constantinople, 8 octobre.*

L'état de siège a été proclamé en Macédoine.

L'ambassadeur d'Angleterre a conféré avec le grand-vizir au sujet des réformes en Macédoine.

Dans les milieux diplomatiques, on croit généralement que l'intervention des puissances a été trop tardive.

*Saint-Pétersbourg, 8 octobre.*

Le pessimisme au sujet de la situation dans *les Balkans s'accentue.*

*Rome, 8 octobre.*

Dans une séance extraordinaire au Vatican, le Pape aurait annoncé son intention d'intervenir dans le conflit des Balkans en faveur de la paix. Une encyclique paraîtrait à ce sujet. *(Sous réserves.)*

*Moscou, 8 octobre.*

Plusieurs centaines de Russes, la plupart étudiants, se sont annoncés comme *volontaires pour aller au secours des* Etats du Balkan. En cas de déclaration de guerre, ces volontaires seront envoyés en Serbie ou en Bulgarie aux frais du comité panslave.

*Paris, 8 octobre.*

Au moment de prendre le train, hier lundi, M. Sazonof a déclaré au correspondant du *Matin* que son impression au sujet du conflit des Balkans était meilleure.

*Athènes, 8 octobre.*

*Sp.* — L'opinion publique est calme. On attend le résultat des négociations entre les puissances pour obliger la Turquie à reconnaître effectivement et à appliquer sous leur garantie les réformes réclamées par les Etats balkaniques. En cas contraire, on est d'avis qu'il faudra obtenir ces réformes par la force. L'application de la loi de 1880 sur les vilayets est considérée comme une mesure absolument insuffisante. Cette loi prévoit que les conseils généraux seront composés de conseillers nommés la moitié par les valis, si bien que les Turcs seront toujours sûrs de la majorité. On n'aurait aucune garantie pour les privilèges de langue et de religion des sujets non ottomans. La création d'un poste d'inspecteur de l'instruction publique nommé par la Porte détruirait les privilèges des nationalités chrétiennes. C'est une vieille loi qui n'a jamais été qu'en contradiction avec les désirs des nationalités chrétiennes.

*Paris, 8 octobre.*

*Sp.* — L'*Eclair* croit savoir que la Bulgarie, en attendant patiemment le résultat des démarches des puissances à Constantinople, ne se fait aucune illusion sur ce résultat. On sait que le gouvernement de Sofia ne veut ni ne peut donner l'ordre de démobilisation avant d'avoir la certitude que l'autonomie sera accordée à la Macédoine sous un gouvernement chrétien. S'il donnait cet ordre de démobilisation dans d'autres conditions, la révolution éclaterait. Or, le gouvernement bulgare préfère la guerre à une révolution.

*Vienne, 8 octobre.*

Outre l'échange de vues des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, de nombreux télégrammes des empereurs Nicolas et François-Joseph ont cherché à établir un rapprochement personnel entre les deux souverains.

*Bucarest, 8 octobre.*

Le journal *Universul* se dit autorisé à déclarer que la Roumanie, dans le cas d'une guerre dans les Balkans, se joindrait aux puissances. Si la Bulgarie demandait un agrandissement de territoire, la Roumanie exigerait le même droit, pour maintenir l'équilibre actuel.

### Les négociations italo-turques

*Constantinople, 8 octobre.*

Rechid pacha est arrivé à Constantinople et a soumis au Conseil des ministres son rapport concernant les négociations pour la paix avec l'Italie.

*Belgrade, 8 octobre.*

Un journal serbe dit que ce ne sera qu'un armistice qui sera conclu cette semaine entre l'Italie et la Turquie. Le traité de paix sera seulement signé après l'évacuation des troupes turques de Tripolitaine.

*Athènes, 8 octobre.*

*Sp.* — Les journaux commentent défavorablement les conditions probables de la paix télégraphiées par l'Italie. Celles concernant l'autonomie des îles de la mer Egée ne correspondent pas pleinement à l'attente et aux aspirations des populations des îles et à l'opinion publique en Grèce.

### Audience pontificale

*Rome, 8 octobre.*

Hier, le Pape a donné audience au comte della Torre, président de l'Union populaire, qui entre en fonctions demain mercredi.

### Les évêques lombards

*Milan, 8 octobre.*

L'épiscopat lombard publie une lettre collective sur la liberté de l'Eglise et de l'enseignement religieux à l'occasion du seizième centenaire de l'édit de Constantin.

### Les cheminots espagnols

*Madrid, 8 octobre.*

Le service normal est rétabli sur tous les réseaux des chemins de fer à l'exception de celui du Sud, sur lequel les grévistes maintiennent leurs revendications. La Compagnie leur oppose des raisons de discipline et d'économie. Sur quelques réseaux, des difficultés se sont élevées sur des questions de détails.

### Arrestations

*Naples, 8 octobre.*

Le commodore Orta vient d'être arrêté sous l'inculpation d'escroqueries commises au préjudice de la régie de l'Etat.

*Milan, 8 octobre.*

La police vient d'arrêter une bande de voleurs de soieries qui opérait dans toute la Lombardie.

### Les scandales policiers de New-York

*New-York, 8 octobre.*

Le procès du lieutenant de police Becker, inculpé de l'assassinat de Rosenthal, a commencé devant la cour suprême. Son avocat a demandé l'ajournement, qui a été refusé. Il a alors prononcé un discours très violent contre le procureur général. Le juge l'a menacé de le faire expulser s'il continuait sur ce ton.

### Un drame à Nouméa

*Nouméa, 8 octobre.*

Un siège rappelant celui de Bonnot a dû être livré hier lundi à un forçat libéré qui s'était enfermé dans une maison isolée, d'où il tirait sur les policiers. On se servit alors de bombes au formol pour faire sortir le bandit. Dans l'impossibilité de rester, le gredin sortit alors de la maison et fut immédiatement fusillé par les agents. Toutes les forces disponibles de Nouméa avaient été mises sur pied.

### La guerre civile en Perse

*Téhéran, 8 octobre.*

Les troupes gouvernementales ont complètement battu près de Kermencha les partisans de Yar Mohammed Khan qui passa dernièrement du côté de Salar ed Daouleh. Yar Mohammed Khan a été tué. Salar ed Daouleh est poursuivi par les troupes gouvernementales.

---

### SUISSE

**Enfant brûlé vif**

*Morges, 8 octobre.*

Le petit Chanoy, de Yens, âgé de 4 ans, s'étant trop approché d'un feu de berger, a été brûlé vif, ses vêtements s'étant enflammés.

**Tamponné par le train**

*Allaman, 8 octobre.*

Le train de Lausanne-Genève a tamponné entre Allaman et Etoy un vieillard nommé Henry Golay, d'Etoy, âgé de 69 ans. Le malheureux a été relevé sans connaissance et transporté à l'infirmerie dans un état désespéré.

**Accident**

*Orbe, 8 octobre.*

Le petit Bonjour, âgé de 5 ans, s'est tué en tombant d'une balançoire.

**Arrestation**

*Lugano, 8 octobre.*

*B.* — On vient d'arrêter un nommé Ramognino, de nationalité italienne, recherché par les autorités de Stresa pour un vol audacieux, commis dans un train de luxe sur la ligne du Simplon, au détriment du docteur Richard, de Paris.

**Les faux**

*Hérisau, 8 octobre.*

On mande de Bruggen que dans l'affaire de faux, on a découvert, outre les 60,000 francs, trois autres cas du montant de 20,000 fr. chacun, qui auraient été payés au guichet de banques zuricoises et bernoises. L'auteur des faux serait découvert.

## BIBLIOGRAPHIE

**Behandlung der Lungentuberkulose im Hochgebirge.** Unter spezieller Berücksichtigung der Behandlung fieberhafter Fälle bearbeitet. Preis 60 Pfg., gebunden 80 Pfg., (Porto 10 Pfg.) Verlagsanstalt, Emil Abigt, Wiesbaden 35.

**Die Vorzüge des Hochgebirges für Gesunde und Kranke.** Aerztliche Aufklärungen von Dr. med. O. Amrein. Preis 80 Pfg., gebunden Mk. 1.20. (Porto 10 Pfg.) Verlagsanstalt Emil Abigt, Wiesbaden 35.

ANDRÉ ALLAZ, *secrétaire de Redaction.*

HERNIE
*Si vous souffrez de votre hernie ou de* votre bandage, si vous avez essayé sans succès tous les systèmes, suivi toutes les méthodes, sans résultat, adoptez le Bandage du Dr L. BARRÈRE (3, Boulevard du Palais, Paris) ; quels que soient votre âge, votre sexe, l'ancienneté ou la force de votre hernie, vous serez immédiatement soulagé, et vous reviendrez instantanément à votre état normal.
Ce résultat est certain et GARANTI PAR ÉCRIT.
Nous vous conseillons donc, dans votre propre intérêt, de profiter du passage en Suisse du Directeur de la Maison BARRÈRE de Paris, qui se tiendra, gratuitement à votre disposition :
à **Fribourg** chez M. Esseiva, pharm., rue du Pont-Suspendu, le **mercredi 9 octobre.**
Les BANDAGES BARRÈRE sont appliqués toute l'année, à l'adresse ci-dessus.
Ceintures ventrières spéciales « BARRÈRE » pour éventration, descentes, rein mobile, etc. 4721-1762

†

Les Pères Cordeliers de Fribourg font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver par la mort de leur cher confrère

**le révérend Père Paul LIEBIG**

*professeur au Collège Saint-Michel*

décédé pieusement le 7 octobre, muni des sacrements de l'Eglise, dans la 58me année de son âge, la 32me de sa profession religieuse et la 30me de son sacerdoce.

Les funérailles auront lieu jeudi, 10 octobre, à 9 heures du matin, à l'église des Cordeliers.

**R. I. P.**

†

La famille Conus a la profonde douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de sa regrettée petite

**CHARLOTTE**

enlevée à son affection à l'âge de 5 mois le 7 octobre, après une très courte maladie.

L'office d'enterrement aura lieu mercredi 9 octobre, à 1 h. ½ de l'après-midi, à l'église du Collège.

Domicile mortuaire : rue de l'Industrie, 28, Pérolles.

---

**ON DEMANDE**

## un apprenti meunier

**Rétribution pour commencer.** **Gustave WICHT,** *Moulin Agricole*, **Payerne.** 4738

---

**ON DEMANDE**

## une jeune fille

pour aider au ménage. On peut faire des offres par écrit, à **Mme Vestner,** *rue Saint-Antoine, 7,* **Vevey.** 4740

---

## Une fille de 23 ans

**demande place** pour tout faire dans une bonne famille bourgeoise. 4741

Offres sous R 4708 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

---

## CUISINIÈRES

sont demandées pour Romont et Bulle, 40 fr. Pour tout de suite vacher pour le cant. de Vaud, 45 fr. Domestiques et servantes pour Noël. 4726

S'adr. Bureau gratuit pour employés, Walther, **Romont.**

---

## A VENDRE

## une belle pouliche

de 7 mois, chez **Ressler,** *fermier, au Petit-Rome, près Fribourg.* 4698 1749

---

## Tomates

3 fr ; coings, 4 fr. 80 ; pruneaux, 5 fr. 80 les 10 kg., franco.

**Emilie Felley, Savon.**

---

## MARRONS

100 kg , 18 fr. ; 50 kg., 9 fr., non-franco, et 10 kg., 3 fr. ; 5 kg., 1.6 kg., 7 fr., franco par poste. 4736

**Santino MARIONI, Claro** (Tessin).

---

## Pressoir à fruits, électrique

Un pressoir à fruits, électrique, est installé à Avenches. Il fonctionne dès le 1er octobre et est à la disposition des propriétaires. — S'adresser à **M. Arnold Grau, à Avenches.**

---

## Liquidation totale

**FOURNEAUX INEXTINGUIBLES**

depuis **13** fr.

**FOURNEAUX A PÉTROLE**

1res marques

**Alphonse MAYER**

*rue du Tilleul*

**Fribourg**

---

## PERDU

aux environs de *Fribourg, sacoche cuir brun,* contenant accessoires de moto.

Rapporter contre récompense **à la Police locale.** 4706

---

# Banque Cantonale

## fribourgeoise

Nous recevons en tout temps des dépôts à intérêts aux conditions suivantes :

**4 ¼ %** sur Carnets d'Epargne.

**4 ½ %** contre obligations à terme fixe

**FRIBOURG : près de la Poste.**

Agences à Bulle, Châtel-Saint-Denis, Chiètres, Morat, Estavayer.

---

## Société Suisse de cautionnement mutuel

DES

**Fonctionnaires et employés fédéraux**

**SECTION DE LAUSANNE**

**L'assemblée générale de la section de Lausanne**

est convoquée pour le **dimanche 13 octobre,** à 2 ½ *heures précises après midi, à Lausanne, au Casino-Théâtre, Avenue du Théâtre, salle du restaurant, 1er étage.*

*Ordre du jour :*

1. Rapport du président de section.
2. Rapports du comité central (années 1909, 10 et 11).
3. Rapport de la commission de vérification de la caisse de section pour le même exercice. Décision au sujet du solde disponible.
4. Nomination des délégués à l'assemblée des délégués.
5. Discussion des tractandas de l'assemblée des délégués.
6. Propositions individuelles.

**LE COMITÉ.**

*N.-B.* — Aussitôt après l'assemblée, séance familière dans le même local. H 14418 L 4719

---

## SITUATIONS D'AVENIR

**GENÈVE, 54, rue du Rhône**

Tél. 69.17

Tél. 69.17

Programme et renseignements gratuits sur demande

---

## FRICTION ANTIRHUMATISMALE

**Remède souverain contre les douleurs lombaires, torticolis, contusions, rhumatisme articulaire, sciatique.**

**prix : 1 fr.**

**Dépôt : Pharmacie CUONY**

*Avenue de la Gare, 29, FRIBOURG (Suisse)*

---

## La Clinique dermatologique du Presbytère

**LAUSANNE**

Nouveaux traitements des maladies de la peau

**sera fermée, pour cause d'agrandissements, jusqu'au 20 octobre prochain.**

---

# ON DEMANDE

pour tout de suite ou époque à convenir, pour la

## direction d'un ménage

(intérieur bourgeois, simple, mais soigné)

une personne de 30 à 40 ans, bonne instruction, bonne éducation, connaissant très bien la langue et les habitudes françaises. Famille de 3 personnes et 2 à 3 domestiques.

**Belle situation stable** pour personne offrant qualités requises.

S'adresser **par écrit,** sous H 4803 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4724

---

## Grande maison à vendre

à Fribourg. Rapport 7 ½ %. — *Agence générale immobilière Léon Glasson, Fribourg.* 4742

---

## *CAISSE HYPOTHÉCAIRE*

**DU CANTON DE FRIBOURG**

**Les bureaux seront fermés le jeudi 10 octobre 1912.** H 4811 F 4727

---

# LA GENEVOISE

## Compagnie d'assurance sur la vie

**GENÈVE**

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès, assurances mixtes, assurances combinées, assurances pour dotations d'enfants. — Conditions libérales.** — Polices gratuites.

## = RENTES VIAGÈRES =

aux taux les plus avantageux

Demandez prospectus et renseignements à **H. Léon Glasson,** *agent général à Fribourg, 59, rue de Lausanne;* **J. de Rabours,** *inspecteur pour Suisse romande, à Genève;* ou au **Siège social,** *10, rue de Hollande, à Genève.* H 22534 X 4501

---

Pour raison de santé et de famille

## très bon café à vendre

au centre de la Haute-Ville, Fribourg. Bonnes affaires prouvées. Entrée à volonté. — Demandes écrites sous chiffres H 4696 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4519 1724

---

**25 Médailles!**

# Underberg-Boonekamp

## Semper idem

**Le meilleur**

## Bitter du monde.

Les procédés de fabrication sont tenus très secrets et n'appartiennent qu'à la maison

**H.me UNDERBERG-ALBRECHT**

Fournisseur de la cour de leurs Majestés l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie etc. etc.

RHEINBERG (Province Rhénane)

Maison fondée en 1846.

**Exiges dans les épiceris, restaurants et cafés la marque:**

**Underberg-Boonekamp.**

**Représentant général pour la Suisse: Eugen Alder, Zürich, auf der Mauer 5.**

*Dépositaire pour Fribourg :* **Ch^s GUIDI-RICHARD, épicerie.**

---

**ON DÉSIRE PLACER**

brave jeune homme de Saint-Gall comme

## apprenti cuisinier

dans contrée de la Suisse française. H 4793 F 4716

S'adresser au **Prof. Gerster, Hll. Kreuz,** *près Saint-Gall.*

---

**On demande à placer** dans le canton, dans de bonnes familles catholiques, un jeune homme de 15 ans, pour apprendre le *métier de boulanger,* et un de 14 ans, chez un bon *négociant* où il pourrait encore fréquenter l'école cet hiver (ou chez un coiffeur ; il est déjà un peu initié dans le métier). Les deux parlent l'allemand et le français.

Adresser offres à **J. Fridelance,** *Breitfeldstrasse, 63,* **Berne.** 4713

---

DENTISTE

## F. MOLLET

Reçoit tous les jours **Avenue de la Gare, 9, à Fribourg**

Opérations sans douleur. Dentiers garantis. Téléph. 6.72

---

**ON DEMANDE**

## une fille de cuisine

Gages 35 à 40 fr. Entrée tout de suite 4697

*Pension Morier,* **Château-d'Œx.**

---

## Jeune fille brevetée

donnerait, en dehors des heures de classe, leçons à des enfants de l'école primaire ou à des jeunes filles désirant apprendre le français.

S'adresser sous H 4662 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 4569

---

## VOLONTAIRE

**demandée** par famille honorable pour aider à tous les travaux du ménage et magasin. Bons soins assurés.

S'adr. à **Mme Williman, Paradies, Einsiedeln.** 613

---

**ON DEMANDE**

## une fille d'office

recommandable. Entrée immédiate. H 4763 F 4688

S'adresser à l'*Hôtel Suisse,* à **Fribourg.**

---

## INSTITUT MERKUR

**HORW, près Lucerne**

pour jeunes gens qui doivent apprendre à fond et rapidement l'allemand, l'anglais, l'italien et les branches commerciales.

Pour programmes, s'adresser à la Direction. 3876

---

**OCCASION**

**A vendre,** à la Glâne, **jolie petite villa neuve,** à très bas prix Vue unique et imprenable, arrêt du tram, eau et lumière. 3115

S'adresser à **M. Jos. Clerc, entrepreneur.**

A la même adresse, **à vendre** plusieurs belles parcelles de terrain à bâtir.

---

**Fumeurs**

Demandez les

## Bouts d'or

à l'arôme délicieux

25 centimes le paquet

---

## A VENDRE

**Café-Brasserie,** avec grand jardin, dans ville près Lausanne. Avantageux pr amateurs italiens. — S'adr. à **M. Gatta,** *représentant,* **Renens-Gare.**

---

## Miel de la montagne

**(ALTITUDE : 1270 M.)**

100 kg., à 2 fr. 30 le kg., en gare de Loëche-Ville. — Echantillon de ½ kg., franco par poste, à 1 fr. 30. 4595

**J. SUPERSAXO,** *curé,* **Albinen** (Valais).

---

## A PLACER

Très bonne cuisinière allemande, 29 ans, pour hôtel, pension, ainsi qu'une servante allemande sachant cuire, 26 ans, et sommelière, 24 ans. Offre avec gages 4729

S'adr. *Agence suisse de placement Walther,* **Romont.**

---

**Volontaire**

Bonne famille catholique allemande **demande**

## UNE JEUNE FILLE

de 15-20 ans, auprès d'enfants. 4 leçons par semaine. Pas de salaire. Entrée tout de suite.

S'adresser sous H 4240 Lz, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 4731

---

## A VENDRE

un bâtiment neuf, comprenant 2 habitations de 3 chambres, cuisine, galetas et caves, baraque servant comme remise et porcherie, etc., eau dans la maison et ½ pose de terre pour jardin, etc. Belle situation dans le village et sur la route cantonale

## ou à louer

un appartement de 3 chambres et cuisine, galetas, cave et jardin. H 4816 F 4735

Pour renseignements, s'adr. **à M. Del'monaco,** *entrepreneur,* **à Tavel.**

---

**On désire louer,** dans le canton

## une boulangerie

achalandée. 4730

S'adresser sous H 4813 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.*

---

## Liquidation Totale

**GRAND CHOIX**

DE

**Couverts en métal blanc**

**Couverts argentés garantis**

depuis Fr. **25.**—

la douzaine de paires.

**Cuillers à café et moka**

**CHRISTOFLE**

## Alphonse MAYER

**rue du Tilleul, FRIBOURG**

---

*Vient d'arriver :*

**Huile de foie de morue nouvelle**

qualités extra blanche et blonde, en flacons de ¼, ½ et 1 litre et en détail en toute quantité.

**Pharmacie-Droguerie G. LAPP,** *près de Saint-Nicolas.*

---

## Raisins

**la blancs dorés**

Une caisse de 5 kg., 3 fr. 20.

Une corbeille de 10 kg , 6 fr.

100 kg. pour 55 fr., franco.

**Léopold Bernasconi, Lugano.**

---

## Bâtiment à vendre

**A vendre,** dans une grande localité du canton, un beau bâtiment neuf, avec magasin ; Conviendrait pour boulangerie.

S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 1779 B.

---

**Zuckooh Savon médical** est très recommandable contre les rugosités et les affections squameuses de la peau, les petits vers du visage, les

## boutons

nodosités, pustules, etc. Médecin Dr W. A 1 fr. (15 %) et 2.25 (35 % effet puissant). A empl. avec **Crème Zuckooh** (douce et ne graissant pas), à 1.25 et 3 fr. Dépôt : Pharmacie **Bourgknecht.**

---

# Persil

lave sans frotter et brosser!

C'est la meilleure lessive automatique!

L'essayer c'est l'adopter!

Ne se vend qu'en paquets originaux, jamais ouvert.

HENKEL & Cie., Bâle.

Seuls fabricants, ainsi que de la

Soude à blanchir Henkel

---

Nous avons toujours en magasin un grand choix de

# Pianos

**neufs et d'occasion, à 200, 300, 350, 400, 500 fr., etc.** Tous nos pianos sont garantis.

CHEZ

## FŒTISCH, frères

**Magasin de musique catholique**

**VEVEY**

Nous pouvons livrer, sur demande, nos pianos franco domicile. 4417

---

**ATTENTION ! !**

J'envoie jusqu'à épuis. du stock, contre remb. de 5 fr. seulem., un magnifique coupon d'étoffe p. rideaux, larg. d'au moins 100 cm., convenant p. rideaux, couverture de table, etc , 6 cuillers et fourchettes en aluminium, 1re qual., 6 cuillers à café, ainsi que 3 jolis mouchoirs ourlés, toutes ces 22 pièces ensemble, en bonne qual. fraiche, contre remb. de seulement 5 fr. Chaque client reçoit encore, comme cadeau, une poupée magnif. habillée, 28 cm. de long, avec membres et yeux mobiles. **Mme F. Hirsch,** maison d'expédition, Niederdorfstrasse, 35, Zurich, I. 4714

---

Nous sommes toujours **acheteurs** de grands

**SACS A FROITS**

bien entretenus à 40 cent. pièce. — **Näf, Schneider & Cie, Thoune.** 4628

---

# A LOUER

deux chambres meublées à un ou deux lits. 4765

S'adresser sous H 4784 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

---

## Bandages herniaires

Grand choix de **bandages élastiques,** dern. nouveauté, très pratiques, plus avantageux **et infiniment meilleur marché** que ceux vendus jusqu'à ce jour. **Bandages à ressorts,** dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande. 1633-686

Discrétion absolue chez **F. Germond,** *Selleris,* **Payerne.**

---

R. P. HEDDE, O. P.

## MANUEL D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

2 forts volumes de 640 pages

**Prix : 8 fr. les 2 volumes**

En vente à la Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas

FRIBOURG

---

# Grande Liquidation Partielle

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

Dès aujourd'hui il sera vendu à des prix excessivement bon marché tous les articles suivants

## A la Grande Chapellerie et Chemiserie

**rue de Lausanne, 72, à côté de l'Hôtel du Bœuf**

***Chemises en tous genres. Chapeaux. Casquettes***

Tous ces articles devant être vendus à bref délai, il sera fait de grands sacrifices.

**QUE CHACUN PROFITE DE CETTE OCCASION UNIQUE**

Tous nos articles sont marqués en chiffres connus, personne ne sera donc trompé et les rabais sont sérieux.

**PROFITEZ** Les rayons de bonneterie, cols, cravates sont au complet **PROFITEZ**

**VOIR LES ÉTALAGES**

**A la Grande Chapellerie et Chemiserie**

**Rue de Lausanne, 72,** à côté de l'Hôtel du Bœuf

---

## Jolie maison à vendre

avec petit jardin, au quartier du Bourg, Fribourg. Prix très bas. Grandes facilités de paiement. 4743

*Agence générale immobilière, Léon Glasson, Fribourg.*

---

# AVIS

**L'Orchestre VISONI ne quittera pas Fribourg cet hiver.**

**LEÇONS DE VIOLON ET DE VIOLONCELLE**

**S'adresser : rue Louis Chollet, 14.** 4728

---

GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

PARIS — *Tout plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs* — PARIS

## SAISON D'HIVER

Les **Grands Magasins du Louvre** de Paris ont l'honneur d'informer leur clientèle **suisse** que le catalogue complet vient de paraître.

Il sera envoyé par la poste et **FRANCO.** Toutes les personnes n'ayant pas reçu ce catalogue sont priées d'en faire la demande, par lettre affranchie, à

*Monsieur le Directeur des Grands Magasins du Louvre*

**A PARIS**

Toutes les commandes sont expédiées contre remboursement **franco de port** jusqu'à **Bâle** ou **Genève.** Les envois de **25** francs et au-dessus sont expédiés **franco de port et de douane,** dans toute la **Suisse** moyennant 5 % ajoutés au montant de la facture, sauf pour les exceptions indiquées à notre catalogue. H 5389 X 4734

Nous appliquons nos forfaits d'office. Nous prions nos clients qui voudraient se charger eux-mêmes des opérations de douane, de vouloir bien nous le spécifier lors de chaque commande.

*Les articles lourds et encombrants sont expédiés* **franco de port** *jusqu'à la frontière française.*

---

**Comme**

# Dépuratif

**Exigez la véritable**

## Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaississement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorroïdes. Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — 1 flacon, Fr. 3.50 ; ½ bout., Fr. 5.— ; 1 bout. (une cure complète), Fr. 8.—. — *Dépôt général et d'expédition :* **Pharmacie centrale,** rue du Mont-Blanc, 9, **Genève.** H 1294 X 1113

**Se vend dans toutes les pharmacies.**

---

# Banque Populaire Suisse

**Capital versé et réserves : Fr. 71,000,000**

Nous recevons toujours, à des conditions favorables, des

**dépôts d'espèces** de n'importe quel montant :

en **carnets d'épargne,** livrets gratuits,

en **compte courant,** disponible à vue, sans commission,

en **compte courant,** avec dénonciation, à des

**taux particulièrement avantageux**

suivant l'importance et la durée du dépôt.

**FRIBOURG :** Quartier Saint-Pierre

*Agences :* Bulle, Châtel-St-Denis, Domdidier, Estavayer, Morat, Romont, Villargiroud, Le Mouret.